


## Décision, sur recours, relative à une demande de permis unique

Le Collège communal informe la population que les recours introduits auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis unique à la société EE Erquelinnes, rue de Livourne, n°7 bte 4 (1060) Saint Gilles, pour un établissement sis Rue Clique-Cy (6560) ERQUELINNES (Grand-Reng) et ayant pour objet la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance nominale maximale de 4,8 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement d'aires de manutention, de chemins d'accès et la pose de câbles électriques sur le territoire communal d'Erquelinnes, ont fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est **accordé**.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

<b>Où ?</b>	Administration communale De et à 7041 QUEVY
<b>Quand ?</b>	Du 28 mars 2024 au 17 avril 2024 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service, à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>- les lundis et mercredis de 08h à 12h ;</li><li>- les mardis et jeudis de 08h à 12h et de 13h à 16h ;</li><li>- les mardis de 16h à 20h</li></ul>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de

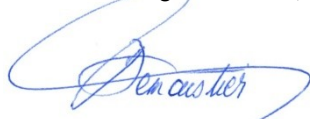
<b>Nom, prénom et service</b>	FREROTTE Stéphane Cellule Cadre de Vie
	0471 / 17 77 57

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision (affichée le 28 mars 2024).

A Quévy, le 27 mars 2024

La Directrice générale f.f. ,



J. DEMOUSTIER



Pour la Bourgmestre  
L'Echevin délégué,  
  
D.VOLANT

